



---

**RAPPORT DE  
GESTION  
2024**



**SOMMAIRE****05**

Préambule

**06**Message  
de la présidence  
et de la direction**07**

Société

**08**Données  
énergétiques**09**Approvisionnement  
énergétique**11**Prestations  
de gestion**12**Maintenance  
et investissement**16**

Perspectives

**17**

Finances

**18**Comptes  
2024**23**Rapport  
de révision

Conception et rédaction  
DransGrid

Corrections et relecture  
c-cédille

Impression  
Design & Copy Services, Orsières

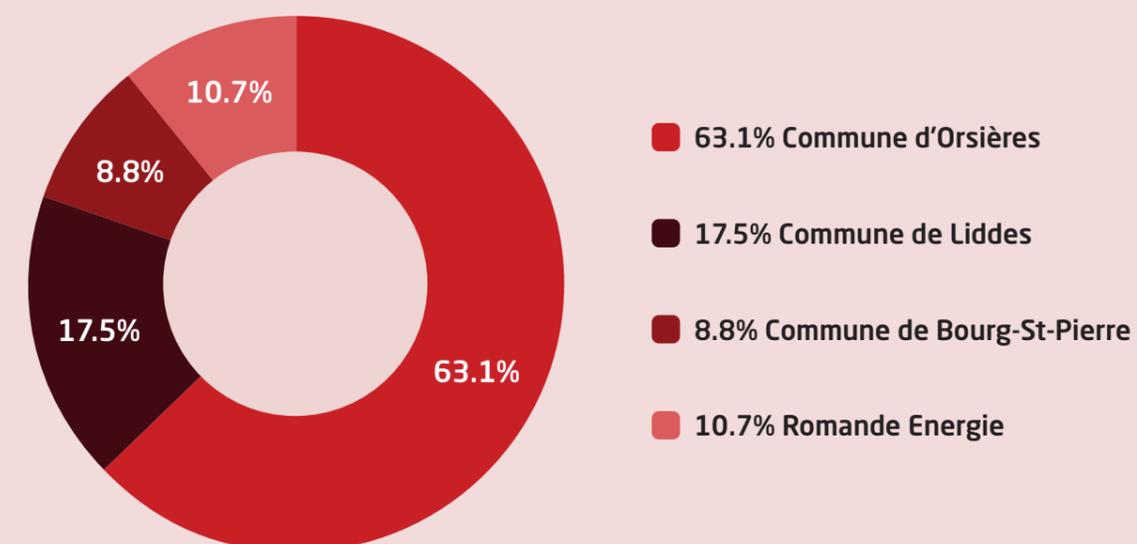
Tirage  
20 exemplaires

Mai 2025

imprimé en  
**valais**

## PRÉAMBULE

### ACTIONNAIRES



### CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pascal Tornay, président (dès le 17.10.2023)  
M. Frédéric Lin, vice-président (dès le 17.10.2023)  
Mme Tiziana Lattion, administratrice (dès le 17.10.2023)  
M. Blaise Lovisa, administrateur (dès le 17.10.2023)  
M. Gilbert Tornare, administrateur (dès le 17.10.2023)

Mme Laetitia Colombari, secrétaire hors conseil jusqu'au 21.06.2024  
Mme Jenny Lonfat, secrétaire hors conseil depuis le 21.06.2024

### ORGANE DE RÉVISION

Saint-Bernard Audit Sàrl, Orsières

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION

**L'exercice 2024 restera une année fondatrice dans l'histoire de DransGrid SA. Il s'agit du premier exercice pleinement consacré à la mise en œuvre concrète du regroupement des réseaux des communes d'Orsières, Liddes et Bourg-St-Pierre, projet porté de longue date et concrétisé sur le plan juridique, le 21 juin 2024, par l'augmentation de capital et l'entrée en vigueur des nouveaux statuts. Cette nouvelle structure a nécessité des évolutions majeures : la mise en place d'un tarif unique, la mutualisation des flux financiers, la gestion unifiée des abonnés et l'organisation commune de l'exploitation des infrastructures. C'est une étape décisive qui marque l'entrée de DransGrid dans une logique pleinement intégrée de gestion régionale du réseau de distribution.**

Cette transformation intervient dans un contexte énergétique et réglementaire en pleine mutation. L'entrée en vigueur du Mantelerlass redéfinit le cadre de la politique énergétique suisse, en fixant de nouvelles exigences pour les gestionnaires de réseau et en renforçant les outils destinés à mettre en œuvre concrètement la transition énergétique. Pour DransGrid, cela implique d'importantes adaptations : intégration de nouvelles productions renouvelables, accueil de nouveaux usages électriques et renforcement des exigences en matière de gouvernance, de planification et de transparence.

Malgré ces évolutions, les tarifs 2025 sont restés stables, grâce à un équilibre attentivement construit. La baisse de la consommation

d'électricité et la fin des subventions communales ont été compensées par une optimisation des coûts d'exploitation et une diminution du prix d'approvisionnement, négociée avec notre partenaire SOGESA. Ce résultat illustre la capacité de DransGrid à maintenir l'équilibre entre exigence économique et mission de service public.

Nous remercions chaleureusement les membres du Conseil d'administration pour leur implication, ainsi que les équipes de DransEnergie et Romande Energie pour leur engagement constant. Enfin, nous saluons la confiance renouvelée de nos communes actionnaires : elle nous engage à poursuivre, avec rigueur et responsabilité, le développement d'un réseau fiable, équitable et adapté aux besoins du territoire.



**Pascal Tornay**

Président du Conseil d'Administration



**Bertrand Coppey**

Direction déléguée

## SOCIÉTÉ

### DRANSGRID SA

DransGrid SA est le résultat du regroupement, en juin 2023, des réseaux électriques des communes de Liddes, Orsières et Bourg-St-Pierre, ainsi que des actifs détenus jusqu'alors par la société DransGrid, notamment la ligne moyenne tension reliant l'usine électrique d'Orsières au barrage des Toules.

Ce rapprochement a donné naissance à DransGrid SA dans sa configuration actuelle, en tant que gestionnaire de réseau de distribution (GRD) couvrant l'ensemble du territoire des trois communes partenaires. Cette attribution de la zone de desserte a été officiellement confirmée par une décision du Conseil d'État valaisan en date du 5 juillet 2023.

L'opération s'est traduite par le transfert des infrastructures communales vers DransGrid SA, les communes devenant simultanément actionnaires de la société. La répartition du capital-actions reflète les valeurs de référence apportées par chaque entité au moment de la fusion.

DransGrid SA applique depuis lors une grille tarifaire unique sur l'ensemble de sa zone de desserte et veille à assurer un approvisionnement électrique sûr, fiable et économique, au service de sa population et de ses partenaires institutionnels.

### MISSION DU GRD

Les activités d'un GRD sont régies par la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) approuvée en 2007. Selon cette loi, un gestionnaire de réseau de distribution à l'obligation de « raccorder aux réseaux électriques tous les consommateurs finaux se trouvant en zone à bâtir (...) » (LApEI, art. 5, al. 2). Il doit également « (...) fournir en tout temps aux consommateurs captifs et aux autres

consommateurs qui ne font pas usage de leur droit d'accès au réseau la quantité d'électricité qu'ils désirent (...) » (LApEI, art. 6, al.1). À cette fin, le GRD doit établir des tarifs.

Il assume également « la responsabilité de pourvoir à un réseau électrique sûr, performant et efficace ». (LApEI, art. 8, al.1).

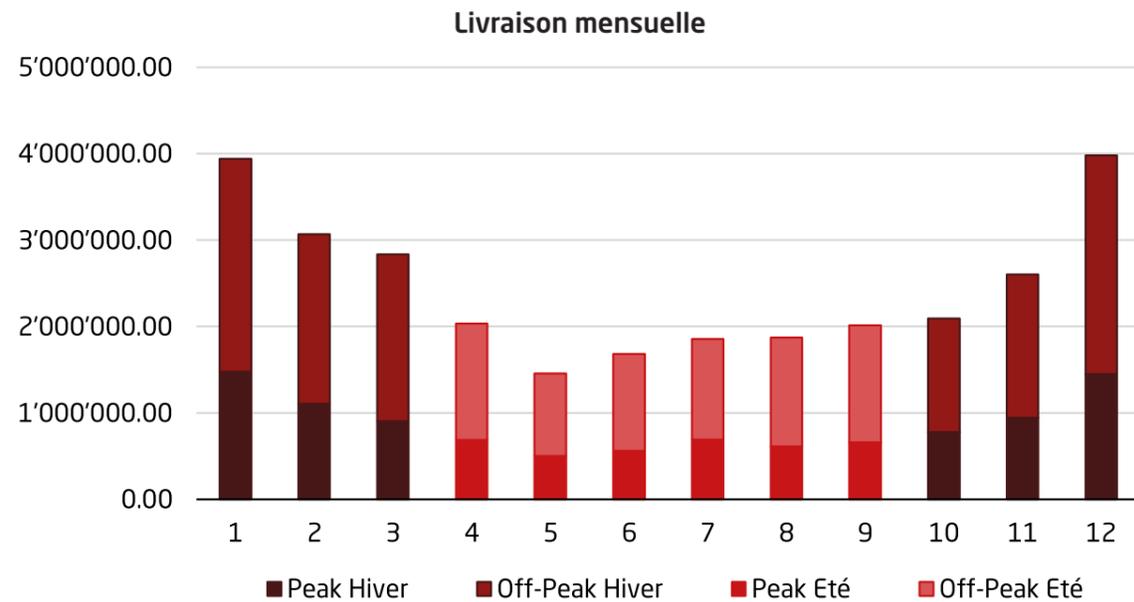
### CAPITAL-ACTIONS

Entièrement libéré, le capital-actions de 7'000'000 francs est réparti de la manière suivante :

- 63.1% Commune d'Orsières
- 8.8% Commune de Bourg-St-Pierre
- 17.5% Commune de Liddes
- 10.7% Romande Energie

## DONNÉES ÉNERGÉTIQUES

Durant l'exercice sous revue, DransGrid a distribué 29'421'058 kWh à ses différents clients.



## APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, DransGrid SA est approvisionnée en électricité par la Société de Gestion des Énergies SA (SOGESA), conformément au contrat signé le 7 décembre 2023. Ce contrat encadre l'ensemble des conditions de fourniture d'énergie, de gestion, de facturation et de gouvernance liée à l'approvisionnement.

SOGESA fournit à DransGrid SA l'entier de l'énergie nécessaire pour alimenter ses clients dans la zone de desserte, déduction faite de l'énergie solaire et mini-hydraulique injectée localement et rachetée directement par DransGrid SA à ses abonnés. Les tarifs applicables à la fourniture sont définis annuellement. Pour 2024, les tarifs par période sont les suivants :

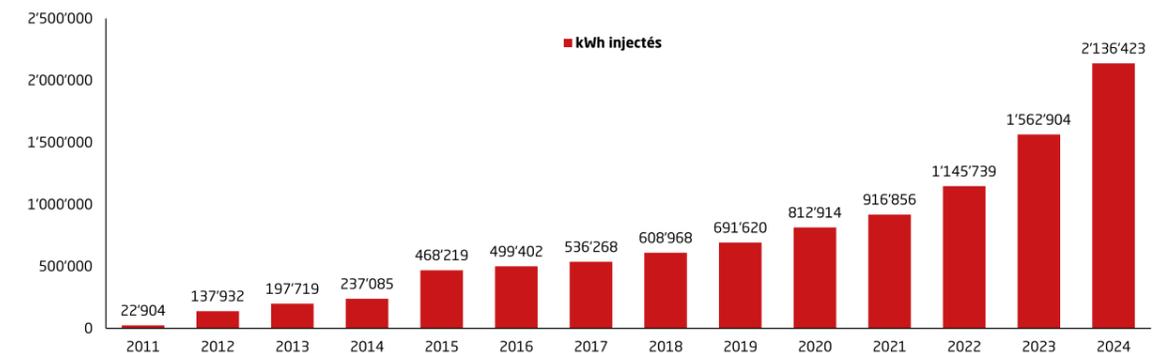
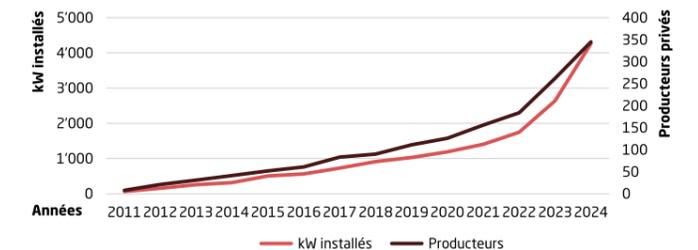
SAISON	PÉRIODE	TARIF PRIGAPPRO (CT/KWH)
Hiver	Peak	25.781
Hiver	Off-Peak	19.485
Été	Peak	14.587
Été	Off-Peak	8.389

DransGrid SA est également actionnaire de SOGESA depuis l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2023, renforçant ainsi son implication dans la stratégie d'approvisionnement régional.

L'approvisionnement en électricité de DransGrid est également assuré par la reprise de l'électricité solaire injectée sur son réseau par les propriétaires d'installations. Cette production s'est très fortement développée depuis 2022.

### Évolution des installations photovoltaïques sur le réseau DransGrid

Années	Producteurs	kW installés	kWh injectés
2011	8	68	22'904
2012	21	154	137'932
2013	31	258	197'719
2014	41	314	237'085
2015	52	502	468'219
2016	61	565	499'402
2017	83	730	536'268
2018	90	911	608'968
2019	111	1'031	691'620
2020	126	1'187	812'914
2021	156	1'401	916'856
2022	184	1'745	1'145'739
2023	262	2'634	1'562'904
2024	345	4'267	2'136'423



## PRESTATIONS DE GESTION

**Dans le cadre d'un mandat global, DransEnergie assure pour le compte de DransGrid la direction opérationnelle, la gestion administrative et financière ainsi que la gestion des données énergétiques. Romande Energie, partenaire de longue date, met à disposition son expertise technique et réglementaire.**

Conformément au contrat de direction déléguée, DransEnergie prend en charge l'ensemble des tâches liées à la conduite opérationnelle de la société. Ce mandat couvre la préparation des décisions stratégiques, la gestion courante et le suivi de l'exécution des projets, sous la supervision du Conseil d'administration.

Sur le plan administratif et commercial, DransEnergie assure la gestion des abonnés, incluant l'établissement et le suivi des contrats de raccordement et d'abonnement, la facturation des prestations d'énergie et de réseau, ainsi que le service à la clientèle.

Les responsabilités financières incluent la tenue de la comptabilité, la gestion de la trésorerie, l'élaboration des budgets, le suivi des investissements et la préparation des comptes annuels. Ce dispositif garantit à DransGrid un pilotage rigoureux et professionnel de ses ressources.

La gestion des données énergétiques comprend l'acquisition, la validation et la consolidation des données de comptage, leur transmission aux ayants droit ainsi qu'au Groupe Bilan, la réalisation des décomptes énergétiques mensuels, l'archivage structuré des données et la maintenance technique du système. Ce travail assure la fiabilité des informations et constitue un socle essentiel au bon fonctionnement du marché de l'électricité.

Enfin, DransGrid bénéficie d'un accompagnement ciblé assuré par Romande Energie. Ce mandat couvre un soutien ponctuel en matière de gestion stratégique et organisationnelle, l'apport d'une expertise technique et réglementaire sur des sujets spécifiques, ainsi qu'un appui à la structuration et à l'optimisation des processus internes. Cette collaboration permet de renforcer la gouvernance de DransGrid et de consolider ses compétences internes en s'appuyant sur un partenaire reconnu du secteur énergétique.



## MAINTENANCE ET INVESTISSEMENT

### MAINTENANCE ET EXPLOITATION

La maintenance du réseau de DransGrid SA est assurée par DransEnergie, dans le cadre d'un mandat de prestations forfaitaires couvrant l'ensemble des tâches récurrentes d'exploitation, d'entretien et de suivi technique. Les principales prestations réalisées en 2024 sont les suivantes :

#### GESTION ET COORDINATION

L'administration générale, la planification des interventions, le suivi du plan de maintenance ainsi que la coordination tarifaire ont été assurés. La tarification a été élaborée en collaboration avec PoolEnergie, sur la base des consommations de l'année précédente. La diminution de la consommation et l'essor du photovoltaïque conduisent à une réflexion sur l'évolution du système tarifaire.

#### EXPLOITATION ET MAINTENANCE

L'entretien a compris le nettoyage et le contrôle des stations de transformation moyenne et basse tension, des lignes sensibles, des armoires de distribution, ainsi que la mise à jour des schémas du réseau. Toutes les interventions ont été documentées dans la base technique de DransGrid.

#### CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

Les contrôles OIBT sont assurés via le système Infradata. Les installations nouvelles ou modifiées font l'objet de vérifications systématiques. Les projets de moyenne tension achevés en 2023 ont été inspectés par l'ESTI en novembre 2024, sans relever de défauts majeurs.

#### OSTRAL

Une participation active aux activités de l'organisation OSTRAL est assurée, notamment dans la préparation des plans de délestage et l'information des grands consommateurs en cas de pénurie d'électricité.

#### GESTION DES COMPTEURS

Le suivi du parc de compteurs comprend les échanges, les étalonnages, les relevés périodiques ou effectués lors de changements d'utilisateur, ainsi que la gestion documentaire conformément aux exigences de METAS.

#### SERVICE DE PIQUET

Un service de piquet 24h/24 est assuré par une équipe de cinq collaborateurs selon un tournus hebdomadaire. En 2024, plusieurs interventions d'urgence ont été effectuées sur le réseau. Voici les principales interventions réalisées :

DATE	LIEU	DÉFAUT CONSTATÉ
21.03.2024	Val Ferret	Déclenchement MT 20 kV alimentation à l'usine FMO
24.06.2024	Haut Val Ferret	Déclenchement MT 20 kV depuis la Poya de Branche
25.06.2024	La Duay	Court-circuit sur un câble BT d'abonné
26.06.2024	Vichères	Échauffement du transformateur en raison de fortes chaleurs
30.06.2024	Liddes	Rupture d'un fil neutre sur le poteau d'un abonné
21.11.2024	Orsières	Défaut d'alimentation sur une ligne BT d'un bâtiment
22.11.2024	Sommet de La Broya	Dégât sur ligne MT aérienne
16.12.2024	Dranse	Défaut d'alimentation sur une ligne BT d'un bâtiment

## DÉGÂT LIGNE MOYENNE TENSION BREYA

Le vendredi 22 novembre 2024, de fortes rafales de vent accompagnées de chutes de neige ont provoqué une alerte signalant une coupure d'alimentation électrique à la station transformatrice située au sommet de la Broya à Champex. La vérification de la ligne aérienne a permis de constater que deux tronçons étaient tombés au sol à la suite de la chute de plusieurs arbres. Une fois les accès sécurisés, la remise en état de la ligne a été effectuée. Cette intervention a nécessité le remplacement de plusieurs ferrures, isolateurs ainsi que de portions de câbles.



## INVESTISSEMENTS

En 2024, DransGrid SA a mené un important programme d'investissements visant à garantir la pérennité, la sécurité et la performance de son réseau de distribution. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie de maintien de la qualité d'alimentation électrique tout en anticipant les besoins futurs du territoire.

Les interventions ont porté aussi bien sur le réseau moyenne tension (MT) que basse tension (BT), avec la réhabilitation ou le renouvellement de plusieurs stations de transformation, l'échange de cellules MT vieillissantes, la modernisation de postes de couplage, ainsi que la mise à niveau d'armoires de distribution.

Au total, une dizaine de chantiers majeurs ont été réalisés ou poursuivis dans les différentes communes desservies. Parmi eux, trois projets illustrent particulièrement la volonté de DransGrid SA de conjuguer fiabilité technique, sécurité réglementaire et efficacité énergétique.

### COMMUNE D'ORSIÈRES RÉHABILITATION DE LA STATION DE L'ÉGLISE

Afin d'anticiper l'augmentation de la demande électrique liée au développement du Vieux Bourg et de l'électromobilité, la station transformatrice de l'Église a fait l'objet d'une réhabilitation complète. Les travaux, engagés en 2023 et achevés fin 2024, ont permis le remplacement

des équipements anciens par de nouveaux transformateurs plus puissants. Le projet a inclus des travaux de génie civil, l'installation de nouveaux équipements électromécaniques, le transfert progressif des alimentations et le démantèlement de l'ancienne installation.



### COMMUNE DE BOURG-ST-PIERRE ÉCHANGE DU TRANSFORMATEUR DE LA POSTE

Le transformateur de la Poste à Bourg-St-Pierre, vétuste et énergivore, a été remplacé par un modèle moderne à haut rendement (ECO++). L'opération a inclus le démontage de l'ancien équipement, la pose du nouveau transformateur 630 kVA et les démarches techniques auprès

de l'autorité de surveillance. Une étude d'agrandissement de la station a également été lancée, en vue du remplacement futur des cellules MT. Ce projet améliore à la fois la performance énergétique et la sécurité de l'installation.

### COMMUNE DE LIDDES RUELLE DE LA LANTZE, RUE DE LA LOËDZERESSE ET CHEMIN DE LA LOUTZE

À Liddes, les rues de la Loëdzeresse et de la Lantze ont été équipées d'un réseau basse tension souterrain dans le cadre de travaux communaux sur les canalisations. De nouvelles armoires de distribution BT ont été préparées en atelier et installées sur site. La mise en souterrain de ces tronçons constitue une étape importante de modernisation du réseau, permettant d'améliorer à la fois la sécurité, la fiabilité et l'efficacité de l'alimentation électrique. Les raccordements finaux aux bâtiments sont prévus pour 2025.



## PERSPECTIVES

### L'année 2025 s'ouvrira sur une nouvelle phase : bâtir une vision à long terme.

Après l'aboutissement du regroupement des réseaux et la stabilisation du cadre opérationnel, l'enjeu consiste désormais à bâtir une vision à long terme cohérente, robuste et alignée avec les nouvelles attentes du secteur énergétique. L'entrée en vigueur du **Mantelerlass** redéfinit désormais les objectifs et le cadre de la politique énergétique suisse, en y intégrant de nouveaux standards orientés vers la mise en oeuvre effective de la transition énergétique. Cette mutation structurelle appelle une réponse proactive des GRD, tant sur le plan technique qu'organisationnel.

DransGrid entend assumer pleinement cette responsabilité en engageant quatre chantiers structurants : la mise en conformité avec les nouvelles exigences du Mantelerlass et le suivi rigoureux de l'évolution réglementaire ; l'analyse prospective du dimensionnement du réseau, en

anticipant les flux d'énergie induits par la transition énergétique ; la définition d'une planification d'investissement à long terme, garante de la fiabilité et de l'adaptabilité des infrastructures ; ainsi que l'élaboration d'une stratégie tarifaire durable et transparente, assurant une répartition équitable des charges et soutenant les mutations du système électrique.

Sur le plan technique, deux projets structurants jalonnent cette dynamique : la construction du poste de Pallazuit, en partenariat avec les producteurs et Swissgrid, et le déploiement progressif des compteurs intelligents (SMART METERING), conformément aux obligations fédérales. Forte de sa nouvelle organisation, de ses partenariats solides et d'un fort ancrage territorial, DransGrid poursuivra sa mission avec rigueur et ambition, au service de ses abonnés.

## MANTELERLASS

Le Mantelerlass (ou acte modificateur unique) est un paquet législatif adopté par le Parlement suisse visant à accélérer la transition énergétique. Il regroupe plusieurs révisions de lois, notamment la loi sur l'énergie (LEne) et la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI).

## FINANCES

### SYNTHÈSE

#### Les comptes 2024 constituent le premier exercice comptable de DransGrid dans sa forme actuelle, intégrant désormais les réseaux communaux.

Cette évolution structurelle se reflète dans un volume d'activité nettement plus important, tant au niveau des charges que des produits. Le bilan s'en trouve également profondément modifié, avec l'intégration des nouveaux actifs réseaux transférés depuis les communes, ce qui augmente significativement la valeur des immobilisations.

Ce renforcement du patrimoine est financé par une augmentation du capital-actions et par un recours accru à l'endettement à long terme. La lecture des comptes 2024 permet ainsi de poser les bases financières du nouveau périmètre opérationnel.

### RÉSULTATS FINANCIERS

L'exercice sous-revue présente un résultat net de 190'394 francs.

## PERTES ET PROFITS COMPTES SUCCINCTS

	COMPTES 2023	COMPTES 2024
	CHF	CHF
Produits du réseau	1'335'009	3'418'580
Produits de l'énergie	0	5'079'489
Produits SS, ER et RH	19'240	1'267'041
Déduction de produit	0	-36'138
Autres revenus	8'822	30'228
Coûts d'exploitation	-257'296	-828'404
Achats d'énergie	0	-5'304'768
Coûts réseau amont	-820'348	-659'567
Coûts SS, ER et RH	-19'240	-1'267'041
Différence de couverture réseau	147'036	214'421
Différence de couverture énergie	0	444'639
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>413'223</b>	<b>2'358'480</b>
Autres charges d'exploitation	-118'063	-683'224
Impôts sur le capital et impôts fonciers	-7'485	-47'255
<b>EBITDA</b>	<b>287'675</b>	<b>1'628'000</b>
Amortissements ordinaires	-142'064	-1'172'424
<b>EBIT</b>	<b>145'611</b>	<b>455'576</b>
Intérêts bancaires et frais bancaires	-3'460	-85'486
Intérêts prêt des partenaires	-21'861	-122'776
Produits financiers	0	12
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>120'290</b>	<b>247'326</b>
Produits extraordinaires	76'220	32'655
Charges extraordinaires	0	-63'884
<b>EBT</b>	<b>196'511</b>	<b>216'097</b>
Impôts sur le bénéfice	-20'882	-25'703
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>175'628</b>	<b>190'394</b>

## BILAN

	COMPTES 2023	COMPTES 2024
	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs circulants</b>	<b>1'146'262</b>	<b>4'055'841</b>
Liquidités	659'495	1'475
Créances sur ventes	411'864	3'294'730
Ducroire		-36'084
Créances AFC	25'989	4
Actifs de régularisation	48'914	190'021
Compte d'écart réseau		161'056
Compte d'écart énergie		444'639
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>3'686'622</b>	<b>16'948'105</b>
Participations à des tiers	8'400	50'900
Immobilisations	3'144'590	16'089'660
Immobilisations incorporelles		274'934
Goodwill		281'823
Immobilisations en cours	533'632	250'789
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4'832'883</b>	<b>21'003'946</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Dettes à court terme</b>	<b>702'102</b>	<b>3'839'058</b>
Dettes sur achat et prestations	567'968	2'071'316
Raiffeisen c/c		1'203'796
Passifs de régularisation	89'537	456'964
Provisions pour impôts		59'618
TVA due		47'365
Compte d'écart réseau	44'597	0
<b>Dettes à court terme portant intérêt</b>	<b>1'900'942</b>	<b>1'175'000</b>
Prêt des partenaires	1'900'942	
Prêt Raiffeisen (01.01.2024-25.05.2025) - 2.25%		1'175'000
<b>Dettes à long terme</b>	<b>400'000</b>	<b>8'748'494</b>
Prêt Raiffeisen 76802.36/1	400'000	400'000
Prêt Raiffeisen (01.01.2024-25.05.2025) - 2.25%		0
Prêt Raiffeisen (25.01.2024-25.01.2031) - 1.95%		940'000
Prêt Raiffeisen (25.01.2024-25.01.2034) - 2.08%		2'000'000
Prêts des actionnaires		5'408'494
<b>Fonds propres</b>	<b>1'829'840</b>	<b>7'241'394</b>
Capital-actions	1'200'000	7'000'000
Réserve légale issue du bénéfice	42'000	51'000
Perte / profit reporté	412'211	0
Résultat de l'exercice	175'628	190'394
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4'832'883</b>	<b>21'003'946</b>



## ANNEXES AUX COMPTES

	COMPTES 2023	COMPTES 2024
	CHF	CHF
<b>4. NOMBRE DE COLLABORATEURS</b>	<b>0 EPT</b>	<b>0 EPT</b>
Nombre d'employés équivalent plein temps - Moyenne annuelle	0 EPT	0 EPT
<b>5. ÉCHÉANCE DES DETTES À LONG ET COURT TERME PORTANT INTÉRÊT</b>	<b>2'300'942</b>	<b>9'923'494</b>
Prêt DransEnergie, 1.15% - Échéance 30.06.2024	950'471	-
Prêt Romande Energie, 1.15% - Échéance 30.06.2024	950'471	-
Prêt Raiffeisen, 0.85% - Échéance 16.05.2027	400'000	400'000
Prêt Raiffeisen (01.01.2024-25.05.2025) - 2.25%		1'175'000
Prêt Raiffeisen (25.01.2024-25.01.2031) - 1.95%		940'000
Prêt Raiffeisen (25.01.2024-25.01.2034) - 2.08%		2'000'000
Prêt CO Orsières (01.01.2024-31.12.2028) - 1.86%		3'410'104
Prêt CO Liddes (01.01.2024-31.12.2028) - 1.86%		948'012
Prêt CO Bourg-St-Pierre (01.01.2024-31.12.2028) - 1.86%		473'401
Prêt Romande Energie (01.07.2024-31.12.2028) - 1.89%		576'977

## EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

	COMPTES 2023	COMPTES 2024
	CHF	CHF
<b>PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		
Bénéfice reporté	412'211	0
Bénéfice de l'exercice	175'628	190'394
<b>BÉNÉFICE AU BILAN</b>	<b>587'840</b>	<b>190'394</b>
Dividende	578'840	0
Attribution à la réserve générale	9'000	10'000
<b>REPORT À NOUVEAU</b>	<b>0</b>	<b>180'394</b>

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



### Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de DransGrid SA

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de DransGrid SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Orsières, le 10 mars 2025

Saint-Bernard Audit Sàrl

Jérôme Rausis  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Maude Marquis  
Réviseur



***dransgrid***  
CONNECTÉS VERS L'AVENIR